



PROCÈS-VERBAL

Séance 4 juillet 2022

Centre Administratif Intercommunal – Craon

à 20h00



En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 51

Séance du 4 juillet 2022

Le quatre juillet deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 28 juin 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique (jusqu'à délib.103), titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	Christophe LANGOUËT, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFÈVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires
SENONNES	POIRIER Bruno, suppléant
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), DALIFARD Alexia (Ballots), LÉPICIER René-Marc (Congrier), COUËFFÉ Dominique (Cosmes/à partir délib.104), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), LANVIERGE Quentin (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niafles), PELLUAU Philippe (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BEUCHER Clément (Saint-Poix)

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maurice RADÉ a donné pouvoir à **Laurence MANCEAU**
Florence BÉZIER a donné pouvoir à **Jean Sébastien DOREAU**
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à **Aurélie MAHIER**

Thierry JULIOT a donné pouvoir à **Pierrick GILLES**
Pascale GARBE a donné pouvoir à **Richard CHAMARET**
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à **Hervé TISON**

Séance du conseil communautaire du 4 juillet 2022

SOMMAIRE

N° DELIB. 2022-07	LIBELLES	PAGES
I. AFFAIRES GÉNÉRALES		
93	Approbation du rapport d'activités 2021	P.5-7
94	Avis relatif à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez au syndicat mixte fermé Territoire d'énergie Mayenne (TE53)	P.7
II. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		
95	Appel à projets « Paysage » 2022 – Candidature de la Communauté de Communes du Pays de Craon	P.7-9
T	Petites Villes de Demain – Mise en œuvre d'un Hackathon (du 5 au 8 septembre 2022) – Information	P.9-10
III. EAU ET ASSAINISSEMENT		
96	Contrats de concession d'eau potable à échéance – Suite à donner	P.10-11
97	Lancement d'une consultation pour les opérations de décolmatage de 3 forages de production d'eau potable « Réinscription 2nd passage »	P.11-12
IV. DÉCHETS MÉNAGERS		
98	Étude de préfiguration du futur marché de pré-collecte, collecte et tri des OM et emballages – Lancement de la consultation	P.12-13
99	Lavage des bacs collectifs Ordures Ménagères et Collecte Sélective – Réactualisation de la convention cadre	P.13-14
T	Modification du règlement – Information	P.14
V. CULTURE		
100	Projet culturel de territoire 2023-2026 – Lancement de la démarche – Méthodologie et gouvernance	P.14-16
VI. COMMUNICATION		
T	Structuration du service – Organisation et recrutement – Information	P.16-17
VII. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS		
101	La Rincerie – Chemin pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) – Accompagnement par un Bureau d'Études	P.17
T	La Rincerie – Installation nouveaux jeux pour enfants – Information	P.17-18
VIII. ACTION SOCIALE		
102	Orientation Agence Postale Communale / France Services à Renazé – Choix de scénario et lancement consultation de maîtrise d'œuvre	P.18-19
IX. RESSOURCES HUMAINES		
103	Suppression et création d'un poste de Directeur du pôle environnement (Modification du grade)	P.19-20
104	Tableau des emplois permanents – Actualisation au 5 juillet 2022	P.20-23
105	Frais de déplacement – Remboursement des frais kilométriques aux agents utilisant leur véhicule personnel	P.24

	X. MARCHÉS PUBLICS	
106	Transports d'enfants sur le temps scolaire par autocars – Consultation d'entreprises et signature du marché à bon de commandes	P.24-25
	XI. FINANCES	
107	Décision modificative budgétaire 2022 n°2 – Budget Ateliers relais	P.25
108	Décision modificative budgétaire 2022 n°2 – Budget Principal	P.26
109	Décision modificative budgétaire 2022 n°2 – Budget Ordures ménagères	P.26-27
110	Décision modificative budgétaire 2022 n°1 – Budget ZA Astillé	P.27
111	Décision modificative budgétaire 2022 n°1 – Budget ZA « Les Hersouillères » à Cossé-le-Vivien	P.27-28
112	Décision modificative budgétaire 2022 n°1 – Budget Eau Régie	P.28
113	Décision modificative budgétaire 2022 n°1 – Budget ZA « Les Rues » à Cossé-le-Vivien	P.29
T	Bâtiment de l'ex-Trésorerie à Craon – Mise en vente de l'ensemble (Bureaux et logement) – Information	P.29
T	Lettre de cadrage budgétaire 2023 – Information (Orientations et planning)	P.29-31
T	XII. INFORMATIONS DIVERSES	P.31-32

T = sujet qui ne fait pas l'objet de délibération

M. Christophe LANGOUËT, Président, ouvre la séance et accueille les membres du conseil communautaire dans la salle de réunions du Centre Administratif Intercommunal à Craon.

Il procède à l'appel nominal des membres du conseil communautaire déterminant ainsi les membres présents.

À l'ouverture de cette séance, il est constaté que le nombre de présents est de 45, le quorum est déjà atteint sans les pouvoirs (au nombre de 6).

M. Gaétan CHADELAUD a été désigné Secrétaire de la séance.

M. Christophe LANGOUËT demande au conseil communautaire si des observations sont à formuler pour l'approbation du compte rendu du 13 juin 2022.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

93. Approbation du rapport d'activités 2021

M. Christophe LANGOUËT, Président, rapporte au conseil communautaire que les services de la Communauté de Communes du Pays de Craon ont réalisé leur rapport d'activités 2021 ; ceux-ci ont été compilés par le service Communication.

Il présente le rapport d'activités 2021 qui a été construit autour des axes du projet de territoire adopté l'année dernière :

Économie Emploi

L'économie et l'emploi sont le fleuron de nos compétences, en termes d'actions, d'investissements et avec le développement des zones d'activités qui se poursuit.

Mobilité

La problématique de la mobilité est prégnante sur le territoire. Au-delà de notre rôle d'accompagnement, la communication aux habitants est essentielle et elle est assumée aussi grâce aux mairies. C'est le cas avec notamment le transport à la demande assuré par la région 5 jours par semaine, et les transports intracommunautaires.

Habitat

Un travail important sur l'amélioration de l'Habitat est réalisé sur tout le territoire, y compris sur l'habitat dégradé. L'ORT viendra soutenir, accompagner cet effort d'amélioration de l'Habitat, au niveau du confort comme des capacités énergétiques.

Environnement

C'est un enjeu reconnu de tous comme désormais majeur, en passant de la préservation de notre environnement à la consommation des terres agricoles. L'Eau représentera également un enjeu fort dans plusieurs années. Nous devons anticiper les problématiques de qualité, de consommation et risques de pénurie dès à présent. Quant à l'énergie, nous avons tous pu mesurer notre forte dépendance aux autres, notamment la Russie. La production d'énergie en local a du sens, chaque projet doit faire l'objet d'une étude attentive (éolien, photovoltaïque, méthaniseurs...).

Contractualisation

Nous avons la chance, sur le territoire, d'émarger à plusieurs programmes d'aides. Que ces subventions soient en faveur des communes ou de la communauté de communes (y compris Petites Villes de Demain), elles profitent à tout le territoire. Pour le développer et le rendre plus attractif, nous devons montrer que nous travaillons tous ensemble. Il faut continuer à penser, réfléchir et décider de façon collective.

□ **Services à la population** (Culture, Équipements Sportifs, CIAS)

Aux côtés de ces axes majeurs, l'ensemble des services à la population tiennent une place essentielle et fournissent un important travail. Ils font tous partie intégrante du projet de territoire.

□ **La maîtrise du budget**

Le contexte sanitaire, géopolitique et économique avec les crises successives, entraînent une baisse générale du pouvoir d'achat, une augmentation du coût des matières premières, du carburant, de l'énergie, etc. Les budgets à venir seront difficiles. Il faudra faire des choix sur 2023. Nous devons continuer à développer le territoire mais dans un budget contraint, avec des dépenses et des recettes à équilibrer.

Le rapport d'activités, dont un exemplaire papier a été remis par le maire à chacun des conseillers municipaux après la séance du 13 juin 2022, peut être consulté sur le site Calaméo :

<https://www.calameo.com/read/00546375005e459cd60a5>.

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus,

Le rapport d'activités 2021, tel que présenté, sera transmis aux communes, avec la présente délibération, afin d'être soumis aux conseils municipaux pour prise de connaissance et avis.

Il est proposé, qu'à la demande des communes, un membre du Bureau puisse accompagner cette présentation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** le rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

⇒ **PRÉCISE** que le document sera transmis aux communes afin que les conseils municipaux en prennent connaissance et pour avis.

M. Christophe LANGOUËT rappelle l'information du 5 juillet 2021 (Intervention de la MFR), à savoir la mise en place d'une formation d'apprentis relative au Baccalauréat professionnel Gestion administrative/AGORA (Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités).

Il invite les communes à reprendre contact auprès de la MFR et à faire appel aux étudiants issus de cette formation afin d'aider l'établissement à pérenniser cette offre. Le manque de besoins et d'inscriptions dans cette filière pourraient mener à l'arrêt total de la dispense de cet enseignement. La création et la mise en place de cette formation a demandé beaucoup de temps et d'énergie.

M. Gaétan CHADELAUD rapporte l'expérience de sa commune qui a fait appel à une personne de cette formation. L'économie réalisée par rapport aux services du CDG n'est pas négligeable.

Mme Nadine FERRÉ-MARTIN souligne qu'il faut s'assurer d'un bon tutorat pour accompagner un étudiant de la MFR.

En ce qui concerne les contraintes budgétaires et les marchés dont les prix augmentent, **M. Vincent RESTIF** fait observer que plusieurs communes sont dans ce même cas. Il propose qu'une action commune soit faite auprès de l'AMF. Il semble que les entreprises soient aidées au-delà des indices de révision.

M. Christophe LANGOUËT signale que l'AMF nationale a écrit dans ce sens au Gouvernement. Actuellement, les citoyens, les entreprises sont impactés. Le Gouvernement a fait son maximum pour venir en aide. Le bouclier énergétique a été mis en place pour les particuliers. Le point d'indice est augmenté pour les agents de la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} juillet 2022.

M. Gaétan CHADELAUD : 0,15 à 0,18 € - augmentation des recettes sur taxes carburant.

Pour **M. Christian BERSON**, vu la situation actuelle, il va devenir nécessaire d'opérer un changement de vie et des modes de consommation.

M. Maxime CHAUVIN rapporte le projet de redressement des finances publiques du Gouvernement et de la participation des collectivités à celui-ci.

Demander de l'aide à l'État, que cela soit les entreprises ou les collectivités, **M. Philippe CHANCEREL** indique qu'il faut considérer que c'est terminé. 33% des revenus des citoyens viennent de l'État.

La Guerre en Ukraine a sans doute été un élément déclencheur observe **M. Dominique GUINEHEUX**. L'inflation est cependant à 5 ou 6% alors qu'habituellement à 2 ou 3%. Les taux d'intérêts et les salaires ont augmentés.

94. Avis relatif à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez au syndicat mixte fermé Territoire d'énergie Mayenne (TE53)

Vu l'article L.5211-18 du CGCT,

Vu les statuts de Territoire d'énergie Mayenne dont la révision a été approuvée par arrêté préfectoral du 7 juillet 2020,

Vu la délibération de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez en date du 25 février 2020 approuvée par les communes et relative à la compétence éclairage public des zones d'activités,

Vu la délibération de Territoire d'énergie Mayenne en date du 7 décembre 2021 approuvant le transfert de la compétence éclairage public des zones d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez,

Considérant les dispositions des statuts du Syndicat Départemental et leurs annexes, relatives à l'adhésion des communes ou collectivités à Territoire d'énergie Mayenne au titre des compétences optionnelles,

Considérant les délibérations concordantes de transfert de compétence,

Considérant les modalités prévues par le CGCT prévoyant l'accord des collectivités membres et précisant que celles-ci doivent prononcer dans un délai de trois mois sur l'admission de la nouvelle collectivité. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité adhérente est réputée favorable.

M. Richard CHAMARET ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

⇒ **ÉMET un avis favorable** sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez au syndicat mixte fermé Territoire d'énergie Mayenne.

II. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

95. Appel à projets « Paysage » 2022 – Candidature de la Communauté de Communes du Pays de Craon

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration générale, expose au conseil communautaire que, chaque année, le Ministère de la Transition Écologique lance un appel à candidature pour soutenir financièrement des EPCI qui travaillent sur un Plan Paysage, un outil qui vise à anticiper l'évolution des paysages et valoriser la qualité du cadre de vie des territoires.

A travers le projet de territoire qui a été élaboré en 2021, les élus ont exprimé l'ambition de préserver l'environnement et augmenter la résilience du territoire (Axe 2 du projet de territoire).

Aussi, pour faire du Pays de Craon un territoire précurseur en matière de transition écologique et sociétale, les élus ont déterminé comme prioritaire la préservation des espaces agricoles et des espaces naturels du territoire.

Dans un contexte où les qualités naturelles du territoire constituent l'un des piliers de sa qualité de vie, de son identité, et où la protection de l'environnement du territoire et la préservation de ses ressources et de ces paysages apparaissent essentielles, la Communauté de Communes du Pays de Craon a saisi l'opportunité de répondre à l'appel à projet Plan Paysage 2022 du Ministère de la Transition Écologique pour engager une démarche sur le volet paysager.

Il paraît opportun en effet pour la CCPC de disposer d'un document cadre sur la thématique du Paysage qui comporte :

1. **un diagnostic** sur le volet Paysage du territoire : état des lieux des paysages et de leur dynamique
2. la **définition d'enjeux réaffirmés** autour de la transition écologique via la thématique des paysages : formulation d'objectifs et d'orientations de l'intercommunalité
3. **des fiches actions** qui permettront
 - la prise en compte du Paysage dans l'aménagement du territoire
 - d'accompagner les communes dans la prise en compte du paysage dans leur document d'urbanisme
 - de faciliter la politique de maintien du bocage
 - d'assurer la continuité de la Trame Bleu/Trame Verte du SCoT
 - la mise en œuvre du ZAN (Zéro artificialisation nette).

La candidature de la CCPC pose le principe d'un plan de paysage constituant un outil pour mieux connaître et comprendre le territoire et ses richesses, pour faire ensemble (co-construire), pour accompagner les politiques publiques locales en matière d'aménagement du territoire, pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité des communes.

A travers ces initiatives et ces opérations, le plan paysage permettra également à l'échelle des 37 communes du Pays de Craon de sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques.

Le plan de paysage participera à la mise en œuvre opérationnelle du projet de territoire et à la définition de la qualité de vie des habitants afin de créer des paysages sources d'attractivité économiques, résidentielles, touristiques bénéfiques au maintien de l'identité du territoire et à son développement maîtrisé.

L'élaboration d'un plan paysage nécessitera d'être accompagné par un prestataire. Le coût de cette prestation est estimé entre 50 000 et 60 000 €. La CCPC bénéficiera de subventions de l'État (30 000 €) et de l'Europe-dans le cadre du programme européen Leader du GAL SUD Mayenne, soit un co-financement de 80% du coût de cette prestation.

M. Fabrice TRIDON interpelle sur le fait de construire un corridor écologique et de ne pas mener de réflexion avec les communes et les communautés de communes limitrophes. Il préconise une vraie communication, une prise de conscience qui doit accompagner des règles. Il est nécessaire de bien connaître les spécificités du territoire (Nord et Sud).

M. Gaétan CHADELAUD remarque qu'il n'est pas fait mention d'acteurs ayant connaissance du terrain du point de vue patrimoine, touristique...

M. Christophe LANGOUËT confirme la difficulté de l'existence des corridors. Le même souci se retrouve à des niveaux différents quel que soit le territoire, département/région, région/national. Il faut reconnaître la chance d'être sur un territoire dont les élus connaissent les habitants et la façon de les motiver. Même limité sur un territoire, si chacun des territoires exerce bien son travail, il est à espérer une certaine cohérence. Il faut bien admettre que Trame verte et bleue sur deux territoires peuvent avoir des différences du fait de leur particularités (Laval et Craon pour exemple). Il appartiendra au Comité de pilotage d'intégrer des acteurs locaux (TAT...).

M. Dominique GUINEHEUX précise qu'il est nécessaire d'avoir une vision intercommunale, par exemple sur l'éolien, le photovoltaïque, l'agrivoltaïque.

Pour **M. Philippe GUIARD**, afin d'éviter le risque d'un empilement de différentes mesures, il est nécessaire d'avoir un instrument qui permette d'avoir des indicateurs et une vision pour pouvoir le suivre. Il rappelle que cela n'a pas été le cas pour le SCoT.

M. Dominique GUINEHEUX indique que les éléments du SCoT feront partie de la réflexion sur le plan paysager ainsi que sur le ZAN.

Il importe, pour **M. Christophe LANGOUËT** de mettre sur table tout ce qui est souhaité pour le territoire. Les enjeux de deux territoires, bien que limitrophes, peuvent être très différents, et de citer pour exemple un îlot de fraîcheur sur Laval qui n'aura pas la même définition ou nécessité sur le territoire du Pays de Craon. L'instrument qui va servir sur le Pays de Craon est le Projet de territoire, à la fois constat et les orientations. Chaque commune doit savoir vers où elle veut se diriger. Même si, différences entre une commune et une autre, une certaine cohérence doit mener la réflexion. Il est à noter un point commun, il s'agit de l'habitat.

M. Joseph JUGÉ réitère qu'il est dommage que le PLUi ne soit pas réalisé sur le territoire. Tous ces projets lui semblent un empilage.

M. Christophe LANGOUËT ne souhaite pas revenir sur ce sujet.

En ce qui concerne les accompagnements aux projets par Cabinet, **M. Maxime CHAUVIN** trouve regrettable le décalage entre l'argent investi dans ces prestations et le plan d'action qui en ressort au final. Beaucoup de réflexions sont engagées mais peu lui semblent en cohérence.

M. Christophe LANGOUËT donne en exemple le Schéma directeur de circulation apaisé sur la commune de Cossé-le-Vivien. La proposition d'aménagement a été présentée avec coûts associés en 2015. Les 1^{ers} travaux ont eu lieu en 2018. Et en 2022, ce schéma est encore suivi. Il faut prendre en compte également que les attentes des habitants évoluent.

M. Dominique GUINEHEUX fait mention du projet phare d'Anjou Bleu Communauté et ses 30 fiches actions qui fédèrent sur les entrées de bourg avec la réflexion sur le Plan paysager.

M. Fabrice TRIDON précise qu'il convient de fédérer la population sur des micro-fermes, la végétation spontanée... avec des gestes de communication levier direct vers la population.

M. Dominique GUINEHEUX ajoute que le Cabinet doit apporter une plus-value.

M. Vincent RESTIF considère que ce projet est une déclinaison du Projet de territoire.

Considérant la proposition de la Commission Aménagement du Territoire-Mobilité-Politiques contractuelles en date du 28 juin 2022,

Après avis favorable du Bureau en date du 27 juin 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **AUTORISE** le Président à déposer la candidature de la Communauté de Communes du Pays de Craon auprès du Ministère de la Transition Écologique pour bénéficier du programme Plan Paysage actuel,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à procéder aux formalités et signer tout document afférent à ce dossier.

T. Petites Villes de Demain – Mise en œuvre d'un Hackathon (du 5 au 8 septembre 2022) – Information

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration générale, expose au conseil communautaire que la qualité de la stratégie urbaine ne repose pas uniquement sur le point de vue technique.

Dans un contexte de transitions sociétales, la notion de démocratie participative est fondamentale. Aussi, dans le cadre de l'élaboration du Plan-Guide des 3 communes labellisées Petites Villes de Demain, les comités de pilotage respectifs de ces 3 communes ont validé le principe d'organiser un Hackathon, un outil privilégié car il favorise la co-construction dans le cadre des petites villes de demain et permet notamment aux citoyens de :

- « Prendre part » - Terme qui suppose une implication du citoyen dans une activité collective
- « Contribuer » - Apporter une part de soi de ses connaissances pour amender la réflexion collective
- « Recevoir » - La part apportée suppose une part reçue : la reconnaissance

Cette méthodologie permettra ainsi d'associer les usagers, les riverains, les élus la maîtrise d'œuvre et créera ainsi une dynamique d'intelligence collective.

Une étude de faisabilité technique et financière a été réalisée dans le cadre de la préparation de cet Hackathon. Il est ainsi prévu de faire appel à un cabinet de prestation spécialisée dans les formes de concertation liées à l'élaboration de projets urbains.

M. Dominique GUNEHEUX précise que la démarche sera réalisée par une trentaine d'étudiants de dernière année en architecture issus de 4 écoles (Angers, Le Mans, Nantes et Paris).

M. Patrick GAULTIER note que c'est positif de faire appel à des jeunes, de les immerger sur un secteur inconnu pendant 4 jours afin d'aller à la rencontre des élus et des citoyens et, ainsi, leur donner à voir la réalité des choses.

III. EAU ET ASSAINISSEMENT

96. Contrats de concession d'eau potable à échéance – Suite à donner

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Eau et Assainissement, rapporte au conseil communautaire que, lors de la réunion du 4 janvier 2022, les membres du Conseil d'Exploitation ont été informés qu'ils seraient invités d'ici la fin du premier semestre 2022 à émettre un choix sur le futur mode de gestion du service d'eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC).

Il est rappelé que la compétence Eau Potable se répartie de la façon suivante :

- Une exploitation en Régie des communes de l'Ex-SIAEP de Livré-La-Touche (12 communes), ainsi que des communes de Craon et Cossé-Le-Vivien
- Une exploitation en Délégation de Service Public (DSP) par Véolia des communes de l'Ex-SIAEP du Craonnais (12 communes) avec une date de fin de contrat de DSP au 31 décembre 2023
- Une exploitation en DSP par Véolia des communes de la CCPC, qui faisait partie de l'Ex-SIROCG (9 communes) et une date de fin de contrat de DSP au 31 décembre 2023
- Une exploitation en DSP par SUEZ des communes de Courbeville et Astillé et une date de fin de contrat de DSP redéfinie au 31 décembre 2023

Pour aider les membres du conseil d'exploitation dans leur prise de décision, une présentation des différents modes de gestion doit être effectuée.

Pour l'assister dans cette démarche, et la mise en place du choix du mode de gestion qui sera retenu, la Régie a fait appel à l'assistance de l'ATD Eeau53. Le conseil d'exploitation a ainsi validé, lors de sa séance du 1^{er} février 2022, l'offre de l'ATD Eeau 53 d'un montant de 6 175 € HT.

Les conclusions de l'analyse, faite par l'ATD Eau en coordination avec la Régie, ont fait l'objet d'une présentation au Conseil d'exploitation du 21 juin 2022.

M. Richard CHAMARET précise que le travail d'accompagnement en amont qui a été réalisé avec l'ATD Eau était de définir une orientation de gestion :

- l'exploitation de la production d'eau en DSP (18 mois de préparation)

- soit récupérer en régie,
- soit continuer la situation actuelle.

Pour **M. Patrick GAULTIER**, reprendre l'usine de « La Marinière » en production et le mode de fonctionnement proposé revient à ne plus avoir que 3 modes de gestion ?

M. Richard CHAMARET confirme que cette proposition regroupe 3 modes de gestion.

M. Alain BAHIER interroge sur le choix stratégique entre la régie et la DSP.

M. Richard CHAMARET précise que des calculs ont été faits, le coût de l'exploitation de la production d'eau potable en régie et DSP est presque similaire. Cependant, si les 37 communes devaient être en régie, il faudrait assurer la massification des services. Il est intéressant de fonctionner, à la fois en régie et en DSP, afin de comparer les méthodes de travail, d'ingénierie, voire des exemples d'innovation. Par ailleurs, face au privé et CDI, la régie n'est pas aussi attractive. En 18 mois, il faudrait doubler le nombre des agents.

M. Joseph JUGÉ souligne que le passage en régie en 18 mois n'est pas possible. Cependant, prendre la production d'eau potable en régie permet de gérer les prix de vente de l'eau face au monopole.

M. Patrick GAULTIER précise que de travailler avec l'ATD Eau permet de progresser. Dans le cadre de négociations, il faut se donner la possibilité de mettre en place la régie s'il y avait un problème.

M. Christophe LANGOUËT prévient que d'aller vers une DSP ne suppose pas signer pour n'importe quoi. Il faut mesurer la décision, d'aller vers une DSP et aussi de pouvoir se retirer de cette délégation, si nécessaire.

Considérant la proposition du Conseil d'exploitation en date du 21 juin 2022 concernant la suite donnée à chaque fin de contrat de concession Eau potable, pour chacun des ex-territoires,

Après avis favorable du Bureau en date du 27 juin 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Territoire de l'Ex-SIAEP du Craonnais
 - ⇒ **DÉCIDE de reprendre** en Régie l'exploitation de la production d'eau potable de ce territoire (usine de production d'eau potable de la Marinière),
 - ⇒ **DÉCIDE de relancer** une DSP uniquement pour l'exploitation des réseaux d'eau potable de ce territoire,
- Territoire de l'Ex-SIROCG
 - ⇒ **DÉCIDE de relancer** une DSP pour l'exploitation des réseaux d'eau potable de ce territoire,
- Communes de Courbeveille et Astillé
 - ⇒ **DÉCIDE de relancer** une DSP pour l'exploitation des réseaux d'eau potable de ces 2 communes,
- Territoires faisant l'objet d'une nouvelle DSP
 - ⇒ **DÉCIDE de lancer** une unique DSP sur la totalité des 3 territoires,
 - ⇒ **DÉCIDE de relancer** une DSP pour une durée de 12 ans.

97. Lancement d'une consultation pour les opérations de décolmatage de 3 forages de production d'eau potable « Réinscription 2nd passage »

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Eau et Assainissement, rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC) possède 4 captages pour la production d'eau potable :

- 3 sont exploités en Régie : La Haie-Les Fiches (*Cossé-Le-Vivien*), L'Epronnière (*Livré-La-Touche*) et Les Chaintres (*Ballots*).
- 1 est exploité en DSP (*VEOLIA*) : La Marinière (*Chazé-Henry*).

Le service, en collaboration avec l'ATD Eau, suit régulièrement l'état de ces captages et leur capacité hydraulique. Pour cela, il est procédé à des « essais de pompage ».

Les derniers essais de pompage ont eu lieu en juillet 2021. Leurs conclusions ont mis en évidence un fort rabattement sur 3 captages (*La Haie-Les Friches, Les Chaintres et La Marinière*) parmi les 4 testés.

Par rapport à ce diagnostic, il a été réalisé une Investigation Télévisuelle (ITV) complémentaire sur chacun des 3 forages. Ces ITV se sont déroulées en octobre 2021 et ont confirmé un « colmatage » (*encrassement*) de ces 3 ouvrages.

Les encrassements observés sont principalement de 2 types :

- Minéral : oxydation du fer et du manganèse
- Biologique : développement d'un film bactérien.

Pour remédier à ces encrassements et redonner une capacité optimale à ces captages, il convient de procéder à leur « décolmatage ».

Assisté de l'ATD Eau, la CCPC a consulté 5 bureaux d'étude afin de réaliser une mission d'Ingénierie. Suite à cette consultation, le BE Log Hydro a été retenu.

Ce dernier a pour mission de déterminer, suite aux différents constats, les meilleures solutions de décolmatage à utiliser mais également de réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et le suivi de ces travaux.

La CCPC profite également de ces opérations de décolmatage pour réaliser les prestations annexes suivantes :

- le rebouchage d'anciens forages, situés à proximité immédiate des forages d'exploitation actuels et qui accentuent le colmatage de ces derniers (*sont concernés les sites des Chaintres et de La Haie-Les Friches*),
 - un tubage définitif du forage de La Haie-Les Friches (*jusque-là, un tubage provisoire était réalisé lors de chaque décolmatage comme ce fut le cas en 2018*),
 - un diagnostic sur la dégradation de l'eau sur le forage de La Marinière (*augmentation du taux de COT*).
- Le coût de l'ensemble de ces opérations a été estimé, par le BE Log Hydro, à **200 000 €HT** maximum.

Il est à noter que s'il est préconisé un décolmatage « à l'air » pour le forage de La Marinière, celui-ci sera à la charge de l'exploitant (VEOLIA) conformément au contrat de DSP de l'ex-Craonnais.

Considérant la proposition du Conseil d'exploitation qui sera faite le 28 juin 2022,

Après avis favorable du Bureau en date du 27 juin 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **DÉCIDE** de lancer une consultation pour les opérations de décolmatage des captages de La Haie-Les Friches, Les Chaintres et La Marinière, ainsi que des prestations annexes susmentionnées, pour un montant estimé à 200 000 € HT,
- ⇒ **AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès des divers organismes subventionneurs,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer les marchés à venir et toutes pièces afférentes à ce dossier.

IV. DÉCHETS MÉNAGERS

98. Étude de préfiguration du futur marché de pré-collecte, collecte et tri des OM et emballages – Lancement de la consultation

M. Pierrick GILLES, Vice-président en charge de la Voirie/Déchets ménagers, informe le conseil communautaire que, dans le cadre du renouvellement de marché pré collecte, collecte et tri des OM et

des emballages qui arrive à échéance le 31 décembre 2023, il est proposé de faire appel à un bureau d'études afin d'étudier les contours du futur marché.

OBJET DE L'ETUDE : Impacts techniques et financiers des 3 hypothèses suivantes :

A. Intégration de la cartonnnette dans le bac emballages

Objectif : simplification du geste de tri et harmonisation des consignes avec les collectivités voisines (CC Château-Gontier, SISTO, Anjou bleu communauté, Smictom sud est 35).

B. Gestion de la maintenance des bacs en interne

Objectif : Réduction des coûts

Actuellement, la prestation de maintenance des bacs coûte à la collectivité environ 100 000€/an pour réaliser les tâches suivantes :

a) Livraison – retrait des bacs (déménagement, modification de la taille du foyer etc...)

b) Réparations diverses : changement roues / couvercle cassé etc...

Environ 600 interventions par an.

C. Logiciel de suivi bacs + cartes d'accès en déchetterie : location ou achat ?

Objectif : Réduction des coûts et assurer la compatibilité gestion des bacs et gestion des cartes d'accès déchetterie.

Actuellement le logiciel de gestion des bacs coûte à la collectivité 8 500 €/an de frais de location.

Il est proposé d'associer à cette étude **une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** comprenant 3 phases :

- détermination du besoin
- élaboration du DCE
- analyse des offres.

Considérant la proposition de la Commission Voirie/Déchets Ménagers en date du 14 juin 2022,

Après avis favorable du Bureau en date du 27 juin 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

⇒ **PREND** acte de ces informations.

99. Lavage des bacs collectifs Ordures Ménagères et Collecte Sélective – Actualisation de la convention cadre

M. Pierrick GILLES, Vice-président en charge de la Voirie/Déchets ménagers, rapporte au conseil communautaire que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a introduit des forfaits pour les mises à disposition de bâtiments communaux, de personnel et de véhicule. Ces forfaits ont été définis par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2015 et par délibération du Conseil d'Administration du CIAS en date du 23 novembre 2015.

Il rappelle qu'au moment de la réorganisation de la collecte des OM et emballages en 2018, il a été acté de garder 16 points de regroupements rassemblant 34 bacs collectifs pour des raisons de danger pour la collecte.

Le lavage des bacs est actuellement réalisé par un agent du service à raison de 2 fois par an.

Au vu du nombre réduit de sites et de bacs, il est proposé que les communes se chargent de laver les bacs (entre 2 et 6 bacs selon les communes concernées), ce qui évitera des déplacements importants pour un unique bac à laver.

Ces interventions seront remboursées par la CCPC sur la base de 2h d'entretien/bac/an, via la convention cadre.

M. Joseph JUGÉ considère, quant à lui, que le temps d'intervention basé sur 2h/bac/an n'est pas suffisant.

M. Pierrick GILLES souligne que le coût de l'entretien réalisé par un agent intercommunal est plus élevé que cette estimation (déplacement...). Il préfère que l'agent fléché à cet entretien demeure en déchetterie. Cependant, si les communes estiment que le temps à passer est plus important, celui-ci pourra être revu. Il est à noter que, le fait que les communes s'impliquent, est positif. D'autant que ces 16 points conservés ont pour objectif la sécurité de la collecte.

M. Olivier GAUCHER demande le temps réel passé par un agent.

M. Christophe LANGOUËT indique que toute modification du temps devra faire l'objet d'une décision en conseil communautaire. Il propose de faire le bilan dans 12 mois et de revoir la question selon évolution.

Considérant la proposition de la Commission Voirie/Déchets Ménagers en date du 14 juin 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À 50 VOIX POUR,

À 1 VOIX CONTRE,

⇒ **VALIDE** la réalisation du lavage des bacs par les communes,

⇒ **DIT** qu'il sera procédé au remboursement de cette intervention par la CCPC sur la base de de 2h/bac/an, via la convention cadre.

T. Modification du règlement – Information

M. Pierrick GILLES, Vice-président en charge de la Voirie/Déchets ménagers, rapporte au conseil communautaire, qu'en lien avec le recrutement de l'ambassadeur du tri, il est proposé de modifier le règlement de collecte des emballages pour y intégrer l'interruption momentanée de service lorsque les consignes de tri ne sont pas respectées (refus de collecte).

La Commission Voirie/Déchets ménagers, réunie le 14 juin 2022, propose de modifier le règlement comme suit : « *en cas de non-respect des consignes de tri, l'ambassadeur du tri de la collectivité informera le collecteur et le bac ne sera pas collecté* ».

M. Pierrick GILLES rappelle que le tri non conforme engendre un coût annuel supplémentaire de 80 000 €, et que la mission de l'ambassadeur du tri est justement d'accompagner les communes pour y remédier. C'est pourquoi, il souhaite que les maires, les communes, soient présents lors de ses visites aux habitants afin de faciliter le dialogue. Il importe de porter le message.

Pour conforter cette démarche d'accompagnement, **M. Dominique COUËFFÉ** rappelle, qu'en ce qui concerne les déchets, le pouvoir de police appartient toujours au maire.

A la question de **M. Philippe CHANCEREL**, sur le retour d'expérience des communes (Cossé-le-Vivien, Saint-Aignan-sur-Roë, Saint-Michel de la Roë, Saint-Poix) qui ont déjà réalisé ces interventions, **M. Pierrick GILLES** témoigne qu'elles ont été bien vécues.

M. Christophe LANGOUËT propose de profiter des Vœux 2023 dans chaque commune pour réitérer le message.

V. CULTURE (COMMISSION DU 20 JUIN 2022)

100. Projet culturel de territoire 2023-2026 – Lancement de la démarche – Méthodologie et gouvernance

Mme Edit RAGARU, Vice-présidente en charge de la Culture, donne connaissance au conseil communautaire du Projet Culturel de Territoire (PCT) et notamment des éléments relatifs à la

méthodologie et la gouvernance dans le cadre de sa construction, présentés lors de la commission Culture du 20 juin 2022 :

□ **Contexte**

Pour rappel, l'écriture et la construction du projet culturel de territoire émanent d'une demande institutionnelle du Conseil Départemental qui, dans le cadre de sa politique culturelle territoriale à partir de la rentrée 2017, a souhaité définir une nouvelle approche dans son rapport avec la Communauté de Communes. Celle-ci s'appuie sur la mise en place d'un projet culturel de territoire pluriannuel, nouvel axe central du conventionnement EPCI/Département.

Ainsi, le Pays de Craon a mis en œuvre son premier Projet Culturel de Territoire de septembre 2019 à août 2022.

Afin de permettre la mise en œuvre de l'évaluation du premier Projet Culturel de Territoire et la construction du prochain projet, le Pays de Craon signera pour la saison 2022/2023 une convention de transition avec le Conseil Départemental. A l'issue de cette convention, le Pays de Craon s'engagera dans son second projet culturel de territoire de septembre 2023 à août 2026.

□ **Objet**

Le projet culturel de territoire est une feuille de route qui définira les objectifs opérationnels pour une période donnée (3 ans) avec les actions à mener pour atteindre ces mêmes objectifs.

□ **Étapes**

Ce document validera des étapes de construction dont la première débutera par une analyse précise de l'atteinte ou non des objectifs définis dans le premier projet 2019/2022 et de ses raisons. Le travail d'évaluation aura lieu entre septembre et novembre 2022. A partir de ce bilan et des nouveaux axes à traiter, les enjeux du nouveau projet culturel seront ensuite travaillés entre décembre 2022 et mars 2023 pour un vote prévu début juin 2023.

Sous la forme d'un document cadre, il présentera les orientations politiques et détaillera la mise en œuvre opérationnelle (moyens affectés, échéances de réalisation). Sa mise en œuvre sera effective à la rentrée 2023 et une évaluation de la première année aura lieu en juin 2024.

□ **Concertation**

La concertation avec les acteurs sera assurée sous la forme de comités de suivis :

- Le Comité de Pilotage constitué d'élus, coordinatrice culturelle et de partenaires institutionnels aura pour mission de veiller au bon déroulement et fonctionnement des étapes du projet.
- Le rôle du Comité Technique, constitué de techniciens des services culturels, interservices, acteurs associatifs, artistes... sera de définir et proposer un programme d'actions en lien avec les orientations politiques définies.

De même, la commission suggère le principe que la concertation puisse être également ouverte aux démarches participatives avec les acteurs de la société civile, le fond et la forme restant à définir.

M. Joseph JUGÉ demande combien ce projet rapporte.

Mme Edit RAGARU lui répond qu'elle ne peut donner de montant. Cependant, il ne s'agit pas uniquement d'un aspect financier mais bien d'une décision politique, avec les orientations de la politique culturelle sur le territoire.

M. Dominique COUËFFÉ rappelle que ce projet culturel ne peut avoir lieu qu'avec les aides financières du Département, de la DRAC et de Mayenne Culture. Ces aides participent à ce que cela peut rapporter.

M. Christophe LANGOUËT précise que les subventions par conventionnement de partenariat s'évaluent à environ 200 000 €. Le budget 2023 sera plus contraint que celui de 2022 ; le projet à définir repose sur la période 2023-2026. Il va falloir déterminer ce qui sera proposé sur le territoire et quels seront les besoins. Quoiqu'il en soit, les aides de la DRAC dépendent de l'existence du projet culturel.

M. Patrick GAULTIER précise que, comme tout projet, cela nécessite d'aller vers des partenaires institutionnels.

M. Alain BAHIER demande qu'il soit portée une vigilance particulière sur la représentation du Comité de pilotage afin qu'il y ait un nombre suffisant d'élus qui accompagnent les agents, artistes, et sur la présence effective lors de ces réunions.

A la question de **M. Joseph JUGÉ**, combien rapporte ce projet culturel, **Mme Géraldine BANNIER** ajoute qu'un rapport du Gouvernement mentionne qu'1 € investi dans le domaine de la Culture, rapporte 4 €.

Considérant les propositions de la Commission Culture en date du 20 juin 2022,

Après avis du Bureau en date du 27 juin 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le conseil communautaire est invité à :

⇒ **VALIDE** la méthodologie et la gouvernance du projet culturel de territoire à définir, telles que présentées.

VI. COMMUNICATION

T. Structuration du service – Organisation et recrutement – Information

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration générale, rappelle au conseil communautaire l'organisation en matière de communication au sein de la communauté de communes.

Actuellement, 4 personnes réparties dans 3 services (Communication, Économie et Sports/Tourisme) répondent à des missions de communication au sein de la CCPC, en plus de la chargée de mission communication : 1 contrat aidé, 2 alternants et 1 stagiaire, pour un coût total annuel de 50 000 €.

Afin de répondre aux besoins des services et structurer le service Communication, celui-ci a besoin de compétences supplémentaires, notamment en graphisme et communication digitale. Le service Économie, quant à lui, a besoin d'un alternant sur d'autres missions que la communication.

Il est ainsi envisagé la structuration suivante :

- recrutement d'un alternant au service Économie (budget de 16 000 € / an) ;
- recrutement d'un alternant au service Communication avec une spécialité en communication digitale et vidéo, dont 50% sera dédié à la communication des services Économie et Sports-Tourisme (budget de 16 000 € / an) ;
- recrutement d'un accroissement temporaire d'activité d'1 an au service Communication avec une spécialité graphique (budget 30 000 €/an).

Ces recrutements représentent un coût supplémentaire d'environ 12 000 € par rapport au budget actuel. À l'issue d'1 an, la pertinence du poste en accroissement temporaire d'activité au service Communication sera évaluée. Selon le bilan qui en sera fait, il pourra être proposé de le transformer ensuite en emploi permanent.

M. Gaétan CHADELAUD rappelle que ces postes existent déjà mais sont extrêmement diffus. Chacun a un responsable dans un domaine spécifique mais non dans la communication. Le fait d'avoir un service communication structuré, avec une chargée de communication, permettra un gain de temps pour les cadres des services dans leur propre domaine, et la possibilité au service Communication de se spécialiser. De cette façon, un discours commun pourra être assuré sur l'ensemble de la CCPC. Par ailleurs, dans le cas de vacances et d'absence d'agent, le service peut en interne assurer le remplacement.

M. Alain BAHIER interroge sur le choix qui intervient maintenant au 1^{er} juillet et non pas lors du vote du Débat d'Orientation Budgétaires 2022.

M. Christophe LANGOUËT répond que cela résulte d'un travail mené avec les services et le choix, depuis 2021, qu'un budget propre soit alloué à la communication. Ceci permet un cadre plus contraint afin de gérer les demandes émanant de tous les services.

A condition, pour **M. Joseph JUGÉ**, que les services opérationnels aient toujours la main sur les messages.

M. Gaétan CHADELAUD précise qu'il est demandé aux services de fonctionner en système de bon de commandes auprès du service Communication.

VII. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS/TOURISME

101. La Rincerie – Chemin pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) – Accompagnement par un Bureau d'Études

Mme Dorinne BALOCHE, Vice-présidente en charge des Équipements Sportifs/Tourisme, rapporte au conseil communautaire que, dans le cadre de l'aménagement du chemin pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR), le Bureau d'Étude *Plaine Étude* propose ses services pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Cette mission est estimée à 12 250 € HT.

Toutefois, La commission Équipements Sportifs/Tourisme en date du 24 mai 2022 a souligné la nécessité d'un accompagnement du fait de la complexité technique liée aux contraintes particulières en termes d'accessibilité PMR, exigeant une connaissance et un suivi accru.

C'est pourquoi, un devis a été établi pour la somme total de 17 050 €HT comprenant 2 options :

- Levée topographique synthétique pour déterminer précisément la quantité de matériaux nécessaire dans le CCTP
- Suivi de chantier/réception de travaux.

Ce coût entre dans l'enveloppe globale des travaux de réalisation du chemin PMR financés à hauteur de 50% par le département.

Mme Dorinne BALOCHE rappelle que l'aide financière de 40 000 € (mécénat) permet de compenser cette dépense non prévue dans l'enveloppe budgétaire initiale.

Considérant la proposition de la Commission Équipements Sportifs/Tourisme en date du 24 mai 2022, Après avis favorable du Bureau en date du 27 juin 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** la proposition de mission de maîtrise d'œuvre du Bureau d'Études *Plaine Étude* relative à l'aménagement du chemin PMR, pour la somme totale de 17 050 €HT, options comprises, telle que présentée,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer tout document se rapportant à cette décision.

T. La Rincerie – Installation nouveaux jeux pour enfants – Information

Mme Dorinne BALOCHE, Vice-présidente en charge des Équipements Sportifs/Tourisme, rapporte au conseil communautaire que, parmi les projets attendus sur le site de la Rincerie, il est prévu la mise en place d'une tyrolienne double, un portique trio et une structure cabane de jeux.

L'installation des structures, ainsi que le terrassement, seront externalisés. La pose de la surface de réception (dalles « Grassécurité ») sera quant à elle réalisée en interne.

La réception des travaux est planifiée pour mi-octobre avec une mise en service début 2023.

Le coût total de cette installation est de 47 000 €HT. Il est rappelé que le montant des crédits inscrits au DOB 2022 est de 60 000 €HT.

VIII. ACTION SOCIALE

102. Orientation Agence Postale Communale/France Services à Renazé – Choix de scénario et lancement consultation de maîtrise d'œuvre

M. Philippe GUIARD, Vice-présidente en charge du CIAS, rapporte au conseil communautaire que, dans le cadre de l'aménagement de l'Espace France Services à Renazé, M. Patrick MALBOIS, architecte, est intervenu lors du Bureau en date du 30 mai 2022 afin de présenter le projet et les différents scénarii.

RAPPEL – BUREAU CCPC DU 30 MAI 2022

ORIENTATIONS

▪ **Scénario 1 - Rénovation des locaux utilisés actuellement**

Difficulté avec la propriétaire dans les négociations, appartements au-dessus = indivision, vétusté des locaux = *NON retenu*

▪ **Scénario 2 - Au Centre social**

Économie sur les communs / autonomie, localisation. *A étudier*

▪ **Scénario 3 - Construction d'un bâtiment en face du Pôle Social et Culturel**

Coût plus important et pas d'intérêt particulier à par l'autonomie = *NON retenu*

▪ **Scénario 4 - Construction d'un bâtiment en cœur de ville**

Pignon sur rue / France services, cohérence PVDD, autonomie, voir la limite d'intervention entre la Ville de Renazé et la CCPC. *À étudier*

SUITE AU COMPLEMENT DE L'ETUDE SOLLICITEE PAR LE BUREAU

▪ **Éléments financiers :**

→ Implantation Centre-Ville : ré-estimé à 225 000 € en prenant en compte la limite d'intervention de la commune de Renazé pour la démolition et la reconstruction des bâtiments contigus pris en charge par la commune

→ DSIL à 50% soit un reste à charge pour la CCPC :

- scénario 1 = 80 000 €

- scénario 4 = 112 500 €

PROPOSITION

▪ Considérant le besoin d'être visible de la population pour les activités France Services la localisation et le fait de ne pas être « noyé » dans le Centre social

▪ Considérant l'écart financier entre les deux scénarii

▪ Considérant la négociation engagée avec la commune de Renazé qui pourrait participer financièrement (suivant accord définitif) au-delà de l'achat du bâtiment (30 000 €) et à sa démolition (65 000 €) avec :

→ La prise en charge des surfaces extérieures (VRD, Espaces verts...)

→ La participation au prorata des mètres-carrés nécessaires à l'Agence Postale communale en prenant le besoin d'une agence Postale rassemblant :

- Le guichet et sa réserve : 12 m²

- L'espace d'accueil + point informatique : 20 m²

- Les sanitaires : 3.15 m²

Soit un ratio de 37% du besoin de m²,

il est proposé de retenir le scénario n°4 en Centre-Ville de Renazé.

M. Laurent LEFÈVRE demande confirmation par rapport à l'Agence Postale, à savoir que l'investissement de cette partie est à la charge de la Ville de Renazé ainsi que le fonctionnement.

M. Patrick GAULTIER lui répond qu'effectivement la participation de la Ville de Renazé est de 37% (au prorata du besoin de surface en m²) et que le fonctionnement correspond à un ½ temps.

M. Philippe GUIARD souligne que ce projet en Centre-Ville permet la mutualisation de l'équipement des 2 services.

M. Christian BERSON s'étonne que ce projet n'ait pas été étudié auparavant en conseil communautaire. Il demande ce qu'il en est du scénario 2 - Centre social, qui était une hypothèse à étudier.

M. Philippe GUIARD lui répond que justement la différence des projets porte sur 80 000 € et le manque de visibilité.

M. Richard CHAMARET demande comment ont été définis les ratios de participation financière de Renazé (37%) et de la CCPC (63%), et dans ce cas qu'ils puissent devenir la règle pour les autres communes.

M. Philippe GUIARD rappelle que les 37% d'investissement correspondent au prorata des surfaces de l'Agence postale.

M. Maxime CHAUVIN précise que ces règles sont déjà utilisées par ailleurs.

M. Vincent RESTIF souligne que l'implantation en Centre-Ville conforte le besoin qu'avait cette partie du territoire.

Pour **M. Christophe LANGOUËT**, l'association de ces 2 services, France Services et l'Agence postale, témoigne d'un vrai partenariat auprès de la population.

Par ailleurs, **M. Philippe GUIARD** présente un bilan d'activité à 4 mois de Francs Services sur la commune de Renazé.

Après avis favorable du Bureau en date du 27 juin 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE de retenir** la solution d'une implantation Cœur de Ville (scénario 4) avec le montage Budgétaire suivant :

CHARGES	MONTANT HT	PRODUITS	MONTANT	REPARTITION
Travaux	200 000 €	État	112 500 €	50,00%
MOE	20 000 €	Ville de Renazé *	41 625 €	18,50%
Autres frais	5 000 €	CCPC	70 875 €	31,50%
TOTAL	225 000 €	TOTAL	225 000 €	100,00%

*(37% du Reste à Charge : 112 500 € x 37% = 41 625 €)

⇒ **DÉCIDE de lancer** le marché de consultation de maîtrise d'œuvre,

⇒ **SOLLICITE** auprès de la commune de RENAZÉ le fonds de concours pour ces travaux,

⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer le marché, les avenants et toutes pièces s'y rapportant.

M. Dominique COUËFFÉ quitte la séance à 22h42.

IX. RESSOURCES HUMAINES

103. Suppression et création d'un poste de Directeur du pôle environnement (Modification des grades)

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration générale, expose au conseil communautaire que, suite au départ du Directeur du pôle environnement, une annonce est en cours de diffusion. Il précise qu'en

l'absence de candidatures correspondant aux attendus du poste, il est nécessaire d'élargir le cadre d'emploi sur lequel le poste est ouvert.

Il est proposé :

- de supprimer un poste de directeur du pôle environnement, à 35/35^{ème} ouvert aux cadres d'emplois des Ingénieurs et des Techniciens territoriaux, à compter du 5 juillet 2022,
- de créer un poste de directeur du pôle environnement, à 35/35^{ème} ouvert aux cadres d'emplois des Ingénieurs, Attachés Territoriaux et des Techniciens Territoriaux, à compter du 5 juillet 2022.

M. Christian BERSON interroge sur le fait qu'aucune personne répondant aux attentes n'ait pu être recrutée depuis le départ du directeur. Il demande si les missions et comment elles étaient pratiquées, du fait de la connaissance et de l'ancienneté, avaient réellement pu être évaluées. Il est à prendre en compte que le travail, qui doit tout de même être assuré par le service, fait courir le risque de nouveaux départs.

M. Pierrick GILLES rapporte que les agents pallient ce non remplacement. Il est lui-même soucieux d'éventuels nouveaux départs du fait de ce travail supplémentaire.

Effectivement, il s'agit de la perte d'un agent sur un poste important souligne **M. Dominique GUINEHEUX**.

M. Joseph JUGÉ fait observer que le fonctionnement difficile de la CCPC résulte d'être en sous-effectif latent depuis longtemps. Quand il manque un agent, il en manque de ce fait davantage.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14.

Considérant les inscriptions budgétaires 2022,

Considérant l'avis favorable du comité technique du 28 juin 2022.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **DÉCIDER** la suppression d'un poste de directeur du pôle environnement à 35/35^{ème} ouvert aux cadres d'emplois des Ingénieurs et des Techniciens territoriaux, à compter du 5 juillet 2022,
- ⇒ **DÉCIDER** la création d'un poste de directeur du pôle environnement, à 35/35^{ème} ouvert aux cadres d'emplois des Ingénieurs, Attachés Territoriaux et des Techniciens Territoriaux, à compter du 5 juillet 2022,
- ⇒ **AUTORISER** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

104. Tableau des emplois permanents – Actualisation au 5 juillet 2022

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration générale, rapporte au conseil communautaire que le tableau des emplois est présenté chaque trimestre, pour actualisation suite aux décisions.

Pour ce trimestre, les modifications apportées concernent :

- L'ouverture du poste de Directeur Environnement au cadre d'emploi des Attachés Territoriaux
- La réorganisation des postes de l'EEA :
 - Afin d'ajuster les contrats de travail des agents contractuels au plus près des inscriptions ouvertes chaque année sur le mois de septembre.
 - Les créations de postes proposées précédemment.

Il convient d'actualiser le tableau des emplois en conséquence.

Vu l'avis favorable du comité technique du 28 juin 2022.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **ARRÊTE** le tableau des emplois permanents au 5 juillet 2022, comme suit :

SERVICES	Temps T 01.04.2022	Temps T 05.07.2022	CADRE D'EMPLOIS
DIRECTION GENERALE DES SERVICES			
Directeur général des services	35	35	Attachés territoriaux
Assistant de direction - Direction générale et Pôle ressources	35	17,5	Adjoint administratifs - Rédacteurs
TOTAL ETP DGS	2,00	1,50	
DIRECTION GENERALE ADJOINTE			
Directeur général adjoint	35	35	Attachés territoriaux
Assistant de direction - Direction générale et Pôle ressources	0	17,5	Adjoint administratifs - Rédacteurs
TOTAL ETP DGA	1,00	1,50	
SERVICE ADMINISTRATION GENERALE			
Responsable de l'administration générale	35	35	Attachés - Rédacteurs
Agent d'accueil et secrétaire de l'administration générale	35	35	Adjoint administratifs
Agent d'accueil et secrétaire du service environnement	35	35	Adjoint administratifs
Agent d'accueil, secrétaire, assistant communication	15	15	Rédacteurs - Adjoint administratifs
TOTAL ETP SERVICE ADMINISTRATION GENERALE	3,43	3,43	
SERVICE RH			
Conseiller en prévention des risques professionnels	17,5	17,5	Adjoint administratifs - Rédacteurs Adjoint techniques - Agents de maîtrise - Techniciens
Gestionnaire de ressources humaines	35	35	Rédacteurs - Adjoint administratifs
Gestionnaire de ressources humaines	35	35	Rédacteurs - Adjoint administratifs
Assistant de ressources humaines	35	35	Rédacteurs - Adjoint administratifs
TOTAL ETP SERVICE RH	3,50	3,50	
SERVICE FINANCES			
Responsable du service Finances et de la Commande Publique	35	35	Attachés - Rédacteurs - Adjoint administratifs
Gestionnaire marchés publics et comptable	35	35	Rédacteurs - Adjoint administratifs
Assistant de gestion financière	35	35	Adjoint administratifs
Assistant de gestion financière et contrôle de gestion	35	35	Rédacteurs - Adjoint administratifs
Assistant de gestion financière	35	35	Adjoint administratifs
Assistant de gestion financière	35	35	Adjoint administratifs
TOTAL ETP FINANCES	6,00	6,00	
SERVICE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL			
Responsable du service développement territorial	35	35	Attachés - Rédacteurs
Gestionnaire du service emploi	35	35	Rédacteurs - Animateurs
Gestionnaire du service développement économique	35	35	Rédacteurs - Animateurs
Assistante du service développement territorial / logement / agent d'accueil (et E.A.A)	17,5	17,5	Rédacteurs - Adjoint administratifs
Chargé de mission "Mobilité"	35	35	Attachés - Rédacteurs
TOTAL ETP DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	4,50	4,50	
SERVICE COMMUNICATION			
Chargé de communication	35	35	Rédacteurs - Adjoint administratifs
TOTAL ETP COMMUNICATION	1,00	1,00	
SERVICE TECHNIQUE			
Service Bâtiments et Informatique			
Responsable des bâtiments et de l'informatique	35	35	Ingénieurs - Techniciens
Agent de maintenance	17,5	17,5	Adjoint techniques - Agents de maîtrise
Agent de maintenance	35	35	Adjoint techniques - Agents de maîtrise
Agent de maintenance (+ régisseur)	17,5	17,5	Adjoint techniques - Agents de maîtrise
Agent de maintenance	35	35	Adjoint techniques - Agents de maîtrise
Agent de maintenance	17,5	17,5	Adjoint techniques - Agents de maîtrise
Chargé de missions Informatique et système d'information	35	35	Techniciens - Adjoint techniques - Agents de maîtrise
SOUS-TOTAL ETP BATIMENTS	5,50	5,50	
SERVICE ENVIRONNEMENT			
Service ENVIRONNEMENT			
Responsable du Pôle Environnement	35	35	Ingénieurs - Techniciens - Attaché
SOUS-TOTAL ETP ENVIRONNEMENT	1,00	1,00	
Service déchets			
Assistant de prévention et de gestion des déchets	35	35	Techniciens - agents de maîtrise - adjoints techniques
Ambassadeur du tri	17,5	17,5	Adjoint techniques - Agents de maîtrise
Agent du service collecte des déchets	35	35	Adjoint techniques - Agents de maîtrise
Agent du service collecte des déchets	35	35	Adjoint techniques - Agents de maîtrise
Agent du service collecte des déchets	35	35	Adjoint techniques - Agents de maîtrise
Agent du service collecte des déchets	35	35	Adjoint techniques - Agents de maîtrise
Agent du service collecte des déchets	17,5	17,5	Adjoint techniques - Agents de maîtrise
Agent du service collecte des déchets	31,5	31,5	Adjoint techniques - Agents de maîtrise
SOUS-TOTAL ETP SERVICE DÉCHETS	7,90	7,90	
Service Voirie			
Responsable du service voirie	35	35	Techniciens
Adjoint du service voirie	35	35	Techniciens - Adjoint techniques - Agents de maîtrise
SOUS-TOTAL ETP VOIRIE	2,00	2,00	
Eau et Assainissement			
Responsable Eau et Assainissement	35	35	Ingénieurs - Techniciens
Responsable programmation travaux	35	35	Techniciens
Technicien suivi travaux Réseaux	35	35	Agents de maîtrise et Techniciens
Responsable Facturation -secrétariat	35	35	Rédacteurs - Adjoint administratifs
Facturation -secrétariat	35	35	Adjoint administratifs
Facturation -secrétariat	35	35	Adjoint administratifs
Facturation -secrétariat	35	35	Adjoint administratifs

Agent Entretien	1,5	1,5	Adjointes techniques
Agent SIG	35	35	Adjointes techniques - Agents de maîtrise
Responsable Unité production	35	35	Ingénieurs - Techniciens - Agents de maîtrise
Agent production EP	35	35	Adjointes techniques - Agents de maîtrise
Agent production EP	35	35	Adjointes techniques - Agents de maîtrise
Agent production EP	35	35	Adjointes techniques - Agents de maîtrise
Responsable Unité distribution EP	35	35	Techniciens - Agents de maîtrise
Agent distribution EP	35	35	Adjointes techniques - Agents de maîtrise
Agent distribution EP	35	35	Adjointes techniques - Agents de maîtrise
Agent distribution EP	35	35	Adjointes techniques - Agents de maîtrise
Agent distribution EP	35	35	Adjointes techniques - Agents de maîtrise
Agent distribution EP	35	35	Adjointes techniques - Agents de maîtrise
Agent distribution EP	17,5	17,5	Adjointes techniques - Agents de maîtrise
Responsable Unité Assainissement	35	35	Techniciens - Agents de maîtrise
Agent Assainissement	35	35	Adjointes techniques - Agents de maîtrise
Agent Assainissement	35	35	Adjointes techniques - Agents de maîtrise
Agent Assainissement	35	35	Adjointes techniques - Agents de maîtrise
Agent Assainissement	35	35	Adjointes techniques - Agents de maîtrise
Agent Assainissement	35	35	Adjointes techniques - Agents de maîtrise
Agent SPANC	35	35	Techniciens - Adjointes techniques - Agents de maîtrise
SOUS-TOTAL ETP EAU ET ASSAINISSEMENT	27,04	27,04	
Entretien			
Agent d'entretien	35	35	Adjointes techniques
Agent d'entretien	35	35	Adjointes techniques
Agents d'entretien	28	28	Adjointes techniques
Agents d'entretien (+ Centre aquatique)	14	14	Adjointes techniques
Agents d'entretien	2	2	Adjointes techniques
SOUS-TOTAL ETP ENTRETIEN	3,26	3,26	
TOTAL ETP ENVIRONNEMENT	41,20	41,20	
SERVICE SANTE PREVENTION			
Animatrice du contrat local de santé	35	35	Attaché-Rédacteur-Animateur
TOTAL ETP SANTE	1,00	1,00	
PÔLE ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - TOURISME			
Pôle Équipements sportifs et tourisme			
Directeur du pôle Équipements Sportifs et du Tourisme	35	35	Attaché - Conseiller des APS
SOUS-TOTAL ETP ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - TOURISME	1,00	1,00	
Service du Centre Aquatique			
Responsable du centre Aquatique intercommunal	35	35	Attachés territoriaux - Conseillers et Educateurs des activités physiques et sportives
MNS référent sportif	35	35	Educateurs des activités physiques et sportives
Maître nageur	35	35	Educateurs des activités physiques et sportives
Maître nageur	35	35	Educateurs des activités physiques et sportives
Maître nageur	35	35	Educateurs des activités physiques et sportives
Maître nageur	35	35	Educateurs des activités physiques et sportives
Maître nageur	35	35	Educateurs des activités physiques et sportives
Maître nageur	4	4	Educateurs des activités physiques et sportives
Maîtres sauveteurs (BNSA)	11,5	11,5	Opérateurs TAPS
Caissière - référent administratif	35	35	Rédacteurs - Adjointes administratifs
Caissière et entretien des locaux	35	35	Adjointes administratifs - Adjointes techniques
Caissière et entretien des locaux	31,5	31,5	Adjointes administratifs - Adjointes techniques
Caissière et entretien des locaux	21	21	Adjointes administratifs - Adjointes techniques
Technicien	35	35	Techniciens - Agents de maîtrise - Adjointes techniques
Technicien	35	35	Techniciens - Agents de maîtrise - Adjointes techniques
SOUS-TOTAL ETP CENTRE AQUATIQUE	12,94	12,94	
Service de la Rincerie			
Responsable de la base de loisirs de la Rincerie	35	35	Attachés territoriaux - Conseillers et Educateurs des activités physiques et sportives
Base de la Rincerie			
Animateurs de la base	35	35	ETAPS - Animateurs - Adjointes d'animation
Animateurs de la base	35	35	ETAPS - Animateurs - Adjointes d'animation
Animateurs de la base	35	35	ETAPS - Animateurs - Adjointes d'animation
Animateurs de la base	35	35	ETAPS - Animateurs - Adjointes d'animation
Agents de maintenance	35	35	Agents de maîtrise - Adjointes techniques
Agents de maintenance	35	35	Agents de maîtrise - Adjointes techniques
Agents d'entretien	35	35	Adjointes techniques
Agents d'entretien	35	35	Adjointes techniques
Accueil et secrétariat	35	35	Adjointes administratifs
Camping			
Gardiennage	35	35	Agents de maîtrise
Accueil et secrétariat	35	35	Rédacteurs - Adjointes administratifs
SOUS-TOTAL ETP RINCERIE	12,00	12,00	
TOTAL ETP PÔLE ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - TOURISME	25,94	25,94	
PÔLE CULTURE			
Coordination culturelle			
Coordinateur culturel	35	35	Attachés - rédacteurs
Chargé de communication culturelle	35	35	Rédacteurs - Adjointes administratifs
Médiateur / chargé de développement des publics	35	35	Rédacteurs - Adjointes administratifs

SOUS-TOTAL ETP COORDINATION CULTURELLE		3,00	3,00	
Saison culturelle				
Responsable du service saison culturelle	35	35	Rédacteurs - Adjoint administratifs	
Régisseur	35	35	Techniciens - Agents de maîtrise - Adjoint techniques	
Régisseur (+ agent de maintenance bâtiments)	17,5	17,5	Adjointes techniques - Agents de maîtrise	
SOUS-TOTAL ETP SAISON CULTURELLE		2,50	2,50	
Lecture publique				
Responsable de la médiathèque et du réseau lecture publique	35	35	Bibliothécaires - Attachés territoriaux de conservation du patrimoine - Assistants de conservation du patrimoine	
Agents de médiathèque	35	35	Adjointes du patrimoine	
Agents de médiathèque	35	35	Adjointes du patrimoine	
Agents de médiathèque	35	35	Adjointes du patrimoine	
Agents de médiathèque	35	35	Adjointes du patrimoine	
Agents de médiathèque	28	28	Adjointes du patrimoine	
Agents de médiathèque	17,5	17,5	Adjointes du patrimoine	
Ludothécaire	17,5	17,5	Adjointes du patrimoine	
SOUS-TOTAL ETP LECTURE PUBLIQUE		6,80	6,80	
Etablissement d'enseignements artistiques (EAA)				
Administration				
Directeur de l'EAA	16	16	Assistants d'enseignements artistiques - Professeurs d'enseignement artistique	
Coordinateur de l'EAA	20	20	Assistants d'enseignements artistiques	
Coordinateur publics	5	5	Assistants d'enseignements artistiques	
Chargé de missions musicales actuelles et responsable de site	6	6	Assistants d'enseignements artistiques	
Responsable de site Benaël	0	5	Assistants d'enseignements artistiques	
Interdisciplinarité	3	3	Assistants d'enseignements artistiques	
Secrétariat et accueil de l'EAA (+ assist éco)	17,5	17,5	Rédacteurs - Adjoint administratifs	
SOUS-TOTAL ETP ADMINISTRATION EEA		3,20	3,45	
Enseignement				
Enseignant sans spécialités site Benaël	0	15	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant formation musicale/Chorale enfants	5	5	Assistants d'enseignements artistiques	
DUMISTE	10	10	Assistants d'enseignements artistiques	
DUMISTE (+ enseignant)	10	10	Assistants d'enseignements artistiques	
Musiciens intervenant	12,25	4	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant Ateliers Musicaux	4	3,25	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant orchestre	2	2	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant accordéon	4,75	4,75	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant Chant variété - Jazz	1,5	1,5	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant Chant lyrique/Musique d'ensemble/Chorale/Piano	14,5	14,5	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant Piano/Formation musicale/Accompagnement de la classe de chant	15	15	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant Violon	4	4	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant Guitare	6	6	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant Guitare	10	10	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant Hôte traversière/Musique d'ensemble/OAE	11	20	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant Trompette / formation musicale / pratique collective	6	12	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant Clarinette	6,75	6,75	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant Percussions/OAE	13,25	15,25	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant Orgue	6,25	6,25	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant Trombone / Tuba / OAE	14,5	14,5	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant saxophone/Formation musicale/M/OAE (+ DUMISTE)	10	10	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant trompette Jazz/Tuba	3	0	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant Basse - Contrebasse	5	5	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant Accordéon diatonique	10,5	10,5	Assistants d'enseignements artistiques	
Projet Orchestre au Collège	11	16	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant Evén musical et petite enfance	4,5	4,5	Assistants d'enseignements artistiques	
Enseignant Danse	9	13	Assistants d'enseignements artistiques	
SOUS-TOTAL ETP MUSIQUE		10,59	11,94	
TOTAL ETP E.E.A		13,79	15,39	
TOTAL ETP POLE CULTURE		26,09	27,69	
TOTAL GENERAL ETP		121,16	122,76	

105. Frais de déplacement – Remboursement des frais kilométriques aux agents utilisant leur véhicule personnel

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration générale, rappelle au conseil communautaire que la communauté de communes dispose de véhicules de services qui sont en priorité utilisés par les agents en cas de déplacements au cours de leurs missions. En cas d'indisponibilité de ces véhicules ou à titre exceptionnel, les agents peuvent utiliser leur propre véhicule et se faire rembourser selon le barème fixé par arrêté ministériel (article 7-1 modifié du décret n°2001-654).

Vu le niveau actuel d'inflation et l'augmentation conséquente du prix du carburant avec la guerre en Ukraine, il est proposé de revaloriser de 5 centimes par kilomètre le remboursement des frais de déplacements aux agents qui utilisent leur véhicule pour les besoins du service.

M. Dominique GUINEHEUX indique que, sur la base des kilomètres remboursés en 2021, cela représenterait environ 2 850 € pour la CCPC et 1 200 € pour le CIAS.

Par ailleurs, certains agents sont amenés à se déplacer régulièrement à l'intérieur de leur résidence administrative. Lorsqu'il n'y a pas de transport en commun et que l'agent ne dispose pas d'un véhicule de service, une indemnité forfaitaire annuelle peut être prise par délibération afin de rembourser les frais qu'il a engagés, pour un montant annuel défini par arrêté ministériel à 615 €.

Vu l'avis du comité technique du 29 mars 2022.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

- ⇒ **DÉCIDE** l'augmentation du remboursement aux agents des frais de déplacements de 0,05 €/km du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, lors de l'utilisation de leur véhicule personnel pour les besoins du service,
- ⇒ **DÉCIDE** d'appliquer l'indemnisation forfaitaire pour les fonctions itinérantes,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'application de cette décision.

X. MARCHÉS PUBLICS

106. Transports d'enfants sur le temps scolaire par autocars – Consultation d'entreprises et signature du marché à bon de commandes

M. Maxime CHAUVIN, Vice-Président en charge des Finances/Marchés publics, informe le Conseil Communautaire que suite à une observation de la préfecture concernant le marché des transports d'enfants sur le temps scolaire par autocars, il convient de relancer le marché. Le délai de réception des offres a été jugé insuffisant pour recevoir plusieurs offres (12 jours sur la plateforme e-marchespublics.com et 9 sur le journal d'annonces légales).

M. Maxime CHAUVIN propose donc au conseil communautaire de lancer un accord-cadre à bons de commandes pour « les transports des enfants sur le temps scolaire en autocar » vers les services de la Communauté de communes (centre aquatique, base de loisirs, spectacles en chemins, cinéma, réseau de lecture publique du territoire, autres destinations occasionnelles –visites d'entreprises- etc...).

Le montant annuel du marché est fonction du nombre de déplacements (+ de 900 transports) et du type de transport (+ 50 élèves, - 50 élèves / + 50 km, - 50 km) mais peut être évalué à environ 112 000 €HT/an.

Il est proposé de lancer un marché d'une durée d'une année scolaire, pouvant être prolongée deux fois par reconduction expresse, la durée du marché ne pouvant excéder 3 ans.

M. Richard CHAMARET demande si le courrier de la Préfecture vaut obligation de relancer le marché ou n'est qu'une simple observation. Il souligne le fait que de relancer le marché coûtera plus cher. Par ailleurs, il est à noter qu'aucun recours n'a été effectué par des entreprises.

Après avis favorable du Bureau en date du 27 juin 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **SOLLICITE** qu'il soit procédé à des échanges avec les services de l'État afin de connaître si le courrier vaut obligation ou non,
- ⇒ **AUTORISE** l'engagement d'une consultation d'entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, conformément à la réglementation de la commande publique,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante, après analyse des offres,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer le marché et toutes pièces afférentes à ce dossier.

XI. FINANCES

107. Décision budgétaire modificative 2022 n°2 – Budget annexe Ateliers relais

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances, indique au conseil communautaire, que le vote des budgets primitifs pour l'exercice 2022 est intervenu lors de la séance du conseil communautaire du 21 mars 2022.

□ **Budget annexe Ateliers relais (70003)**

M. Maxime CHAUVIN, expose au conseil communautaire, qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget Ateliers relais.

- Création de l'opération 139 - Réhabilitation du bâtiment DASRAS à Méral (50 000 € de travaux - vente de matériel estimée à 35 000 €)
- Augmentation des crédits pour les travaux du dernier commerce de Simplé +39 000 €
- Augmentation des crédits pour l'atelier Pépinière Nord à Craon +60 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** la décision modificative n° 2 – **Budget Atelier relais (70003)**, comme suit :

Section de fonctionnement					
compte	dépenses	BP 2022	compte	recettes	BP 2022
	Total dépenses BP	966 786,34 €		Total recettes BP	966 786,34 €
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	Total DM n°2	0,00 €		Total DM n°2	0,00 €
	total dépenses	966 786,34 €		total recettes	966 786,34 €
Section d'investissement					
compte	dépenses	BP 2022	compte	recettes	BP 2022
	Total dépenses BP	2 897 273,98 €		Total recettes BP	2 897 273,98 €
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
2188	Autres immo corporelles	-15 000,00 €			
2313	135 Nouvel atelier Chazé TP	-99 000,00 €			
2313	136 Dernier commerce Simplé	39 000,00 €			
2313	139 Bâtiment DASRAS Méral	50 000,00 €	024	024 Vente matériel	35 000,00 €
2313	133 Atelier pép Nord Craon	60 000,00 €			
	Total DM n°2	35 000,00 €		Total DM n°2	35 000,00 €
	total dépenses	2 932 273,98 €		total recettes	2 932 273,98 €

108. Décision modificative budgétaire 2022 n°2 – Budget principal

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances, indique au conseil communautaire, que le vote des budgets primitifs pour l'exercice 2022 est intervenu lors de la séance du conseil communautaire du 21 mars 2022.

Budget Principal (70000)

M. Maxime CHAUVIN, expose au conseil communautaire, qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget Principal.

- Création de l'Opération 145 - Chemin PMR Rincerie et d'y inscrire 22 000 € afin de réaliser l'étude pour la création du chemin PMR (rappel : travaux prévus pour 2023)
- Augmentation des crédits sur l'opération 123 - OPAH, en raison d'un nombre de dossiers plus importants (95 au lieu de 70 prévus initialement) et d'un montant de subvention réévalué à savoir 560 € par dossier au lieu de 500 €
- Intégration de frais d'études aux travaux suite au démarrage des chantiers
- Augmentation du montant de l'emprunt suite à échange avec M. David JOUSSE – Conseiller aux décideurs locaux (CDL)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** la décision modificative n° 2 – Budget Principal (70000), comme suit :

Section de fonctionnement					
compte	dépenses	BP 2022	compte	recettes	BP 2022
	Total dépenses BP	20 670 252,10 €		Total recettes BP	20 670 252,10 €
	Total DM n°1	-147 137,55 €		Total DM n°1	-147 137,55 €
	Total DM n°2	0,00 €		Total DM n°2	0,00 €
	total dépenses	20 523 114,55 €		total recettes	20 523 114,55 €

Section d'investissement					
compte	dépenses	BP 2022	compte	recettes	BP 2022
	Total dépenses BP	15 522 597,81 €		Total recettes BP	15 522 597,81 €
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
276351	27 Avances	700 000,00 €	1641	16 Emprunts	700 000,00 €
2313	145 Chemin PMR Rincerie	22 000,00 €			
2318	Autres immobilisations corporelles	-22 000,00 €			
20422	123 subvention OPAH	18 200,00 €			
2188	Autres immo corporelles	-18 200,00 €			
2313	041 opérations patrimoniales - op 133	2 604,01 €	2031	041 opérations patrimoniales - op 133	2 604,01 €
2313	041 opérations patrimoniales - op 133	30 622,74 €	2031	041 opérations patrimoniales - op 133	30 622,74 €
	Total DM n°2	733 226,75 €		Total DM n°2	733 226,75 €
	total dépenses	16 255 824,56 €		total recettes	16 255 824,56 €

109. Décision modificative budgétaire 2022 n°2 – Budget annexe Ordures Ménagères

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances, indique au conseil communautaire, que le vote des budgets primitifs pour l'exercice 2022 est intervenu lors de la séance du conseil communautaire du 21 mars 2022.

Budget annexe OM (70004)

M. Maxime CHAUVIN, expose au conseil communautaire, qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget Ordures ménagères.

- Intégration de frais d'études aux travaux suite au démarrage des chantiers

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** la décision modificative n° 2 – **Budget Ordures Ménagères (70004)**, comme suit :

Section de fonctionnement					
compte	dépenses	BP 2022	compte	recettes	BP 2022
	Total dépenses BP	3 577 133,79 €		Total recettes BP	3 577 133,79 €
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	Total DM n°2	0,00 €		Total DM n°2	0,00 €
	total dépenses	3 577 133,79 €		total recettes	3 577 133,79 €

Section d'investissement					
compte	dépenses	BP 2022	compte	recettes	BP 2022
	Total dépenses BP	1 917 864,40 €		Total recettes BP	1 917 864,40 €
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
2313	041 opérations patrimoniales - op 21	626,81 €	2033	041 opérations patrimoniales - op 21	626,81 €
	Total DM n°2	626,81 €		Total DM n°2	626,81 €
	total dépenses	1 918 491,21 €		total recettes	1 918 491,21 €

110. Décision modificative budgétaire 2022 n°1 – Budget annexe ZA Astillé

M. **Maxime CHAUVIN**, Vice-président en charge des Finances, indique au conseil communautaire, que le vote des budgets primitifs pour l'exercice 2022 est intervenu lors de la séance du conseil communautaire du 21 mars 2022.

□ **Budget annexe ZA Astillé (70005)**

M. **Maxime CHAUVIN**, expose au conseil communautaire, qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget Atelier relais :

- Frais d'avocat pour l'accompagnement à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** la décision modificative n° 1 – **Budget ZA Astillé (70005)**, comme suit :

Section de fonctionnement					
compte	dépenses	BP 2022	compte	recettes	BP 2022
	Total dépenses BP	13 659,00 €		Total recettes BP	13 659,00 €
6045	011 Charges à caractère général	3 400,00 €	774	77 Subvention du budget principal	1 800,00 €
			7133	042 Opérations d'ordres	1 600,00 €
	Total DM n°1	3 400,00 €		Total DM n°1	3 400,00 €
	total dépenses	17 059,00 €		total recettes	17 059,00 €

Section d'investissement					
compte	dépenses	BP 2022	compte	recettes	BP 2022
	Total dépenses BP	12 654,00 €		Total recettes BP	12 654,00 €
3354	040 Opérations d'ordres	1 600,00 €	168751	16 Avance du budget principal	1 600,00 €
	Total DM n°1	1 600,00 €		Total DM n°1	1 600,00 €
	total dépenses	14 254,00 €		total recettes	14 254,00 €

111. Décision modificative budgétaire 2022 n°1 – Budget ZA « Les Hersouillères » à Cossé-le-Vivien

M. **Maxime CHAUVIN**, Vice-président en charge des Finances, indique au conseil communautaire, que le vote des budgets primitifs pour l'exercice 2022 est intervenu lors de la séance du conseil communautaire du 21 mars 2022.

□ **Budget annexe ZA « Les Hersouillères » à Cossé-le-Vivien (70007)**

M. Maxime CHAUVIN, expose au conseil communautaire, qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget ZA Les Hersouillères à Cossé-le-Vivien :

- Règlement d'une facture Enedis pour des branchements et réseaux

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** la décision modificative n° 1 – **Budget ZA « Les Hersouillères » à Cossé-le-Vivien (70007)**, comme suit :

Section de fonctionnement					
compte	dépenses	BP 2022	compte	recettes	BP 2022
	Total dépenses BP	95 235,00 €		Total recettes BP	95 235,00 €
6045	011 Charges à caractère général	8 000,00 €	774	77 subvention du budget principal	8 000,00 €
	Total DM n°1	8 000,00 €		Total DM n°1	8 000,00 €
	total dépenses	103 235,00 €		total recettes	103 235,00 €

Section d'investissement					
compte	dépenses	BP 2022	compte	recettes	BP 2022
	Total dépenses BP	94 035,00 €		Total recettes BP	94 035,00 €
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	total dépenses	94 035,00 €		total recettes	94 035,00 €

112. Décision modificative budgétaire 2022 n°1 – Budget annexe Eau Régie

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances, indique au conseil communautaire, que le vote des budgets primitifs pour l'exercice 2022 est intervenu lors de la séance du conseil communautaire du 21 mars 2022.

□ **Budget annexe Eau Régie (70020)**

M. Maxime CHAUVIN, expose au conseil communautaire, qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget Eau Régie dans le cadre de l'actualisation de l'inventaire de l'actif / Opérations d'ordre :

- Mise à la réforme de bonbonnes de javel

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** la décision modificative n° 1 – **Budget Eau Régie (70020)**, comme suit :

Section de fonctionnement					
compte	dépenses	BP 2022	compte	recettes	BP 2022
	Total dépenses BP	6 593 171,84 €		Total recettes BP	6 593 171,84 €
675	042 opérations d'ordres	319,50 €			
6811	042 opérations d'ordres	-319,50 €			
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	total dépenses	6 593 171,84 €		total recettes	6 593 171,84 €

Section d'investissement					
compte	dépenses	BP 2022	compte	recettes	BP 2022
	Total dépenses BP	4 547 276,75 €		Total recettes BP	4 547 276,75 €
			275	040 opérations d'ordres	319,50 €
			28153	040 opérations d'ordres	-319,50 €
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	total dépenses	4 547 276,75 €		total recettes	4 547 276,75 €

113. Décision modificative budgétaire 2022 n°1 – Budget annexe ZA « Les Rues » à Cossé-le-Vivien

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances, indique au conseil communautaire, que le vote des budgets primitifs pour l'exercice 2022 est intervenu lors de la séance du conseil communautaire du 21 mars 2022.

□ Budget annexe ZA « Les Rues » à Cossé-le-Vivien (70025)

M. Maxime CHAUVIN, expose au conseil communautaire, qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget ZA Les Rues à Cossé-le-Vivien :

- Réajustement des crédits sur l'aménagement de la ZA des Rues suite à la commission marché du 24 juin 2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** la décision modificative n° 1 – Budget ZA « Les Rues » à Cossé-le-Vivien (70025), comme suit :

Section de fonctionnement					
compte	dépenses	BP 2022	compte	recettes	BP 2022
	Total dépenses BP	2 320 641,00 €		Total recettes BP	2 320 641,00 €
6045	011 Charges à caractère général	169 000,00 €	7133	042 Opérations d'ordres	169 000,00 €
	Total DM n°1	169 000,00 €		Total DM n°1	169 000,00 €
	total dépenses	2 489 641,00 €		total recettes	2 489 641,00 €

Section d'investissement					
compte	dépenses	BP 2022	compte	recettes	BP 2022
	Total dépenses BP	2 157 141,00 €		Total recettes BP	2 157 141,00 €
3355	040 Opérations d'ordres	169 000,00 €	168751	16 Avance du budget principal	169 000,00 €
	Total DM n°1	169 000,00 €		Total DM n°1	169 000,00 €
	total dépenses	2 326 141,00 €		total recettes	2 326 141,00 €

T. Bâtiment de l'ex-Trésorerie à Craon – Mise en vente de l'ensemble (Bureaux et logement) – Information

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances, rappelle au conseil communautaire que le bâtiment de l'ex-Trésorerie à Craon, situé 2 place Volney à Craon, est composé de deux parties distinctes, à savoir :

- les bureaux situés en rez-de-chaussée et sur un niveau 1^{er} étage - Occupé par le Pôle Culture,
 - le logement situé en rez-de-chaussée et sur un niveau 1^{er} étage - Vacant,
- pour lesquelles une estimation des Domaines a été réalisée.

Il est proposé de vendre l'ensemble du bâtiment en indiquant qu'il existe un tiers occupant dans la partie bureau et que cette situation perdurera jusqu'à l'aménagement du Pôle Culture dans les locaux du « 29 » ou au centre administratif intercommunal après extension de celui-ci.

Il conviendra de déterminer le loyer mensuel à verser au futur propriétaire ; la proposition est de 600 €HT.

T. Lettre de cadrage budgétaire 2023 – Information (Orientations et planning)

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances, informe le conseil communautaire, qu'une lettre de cadrage budgétaire a été établie pour l'exercice 2023.

Il rapporte :

☐ **Contexte local**

La situation budgétaire de la Communauté de Communes du Pays de Craon est saine mais alerte depuis plusieurs années sur :

- l'augmentation progressive des dépenses
- et stagnation voire diminution des recettes, avec perte de dynamisme et de contrôle de taux.

Cet effet ciseaux entraîne une diminution progressive de l'épargne nette. Le point de rupture sera en 2025, avec le franchissement d'un seuil négatif.

⇒ La perte de contrôle des recettes nécessite de se concentrer sur une maîtrise raisonnée des dépenses.

☐ **Contexte national :**

En parallèle, bien que les effets de la crise COVID s'atténuent, le contexte économique national et international a un impact direct sur nos finances. Avec la guerre en Ukraine et la forte hausse de l'inflation, les prix du carburant et de l'énergie augmentent de manière conséquente.

Le Gouvernement a déjà un projet de redressement des finances publiques et de la participation des collectivités à hauteur de 10 milliards d'euros.

☐ **Consignes pour l'élaboration du budget 2023 :**

Comme chaque année depuis 2020, les orientations pour la préparation du budget de l'année à venir sont indiquées dans une lettre de cadrage budgétaire.

Dans ce contexte, la consigne est donnée à chaque service de :

- Respecter une évolution de +0 %, entre le BP 2022 et BP 2023, pour les charges à caractères général (chapitre 011),
- Compenser l'évolution du coût des fluides et des dépenses énergétiques (chapitre 011) grâce à des économies faites sur d'autres éléments maîtrisables (coûts de prestation...) entre le budget 2021 et 2022,
- Trouver des sources d'économies et/ou des recettes supplémentaires (tarification, optimisation du fonctionnement, recentrage de certaines activités, amplitude d'ouverture des services...);
- Le service des finances assurera l'estimation des crédits des autres chapitres, notamment les dépenses de personnel (chapitre 012). Il est prévu pour ce dernier une évolution de +4 % (glissement vieillesse-technicité, RIFSEEP, évolution du point d'indice, évolution potentielle du SMIC et des premiers échelons, évolution des cotisations patronales).

☐ **Calendrier :**

DATE	QUELLE ACTION
05/07/2022	Présentation méthodologie en réunion interservices
06/07/2022	Envoi lettre de cadrage budgétaire
01/08 au 30/09/2022	Dialogue de gestion n°1 –Rencontre des services
01 au 30/09/2022	Commissions thématiques
01 au 30/10/2022	Dialogue de gestion n°2 –Rencontre des services
01 au 15/11/2022	Construction –Arbitrages 2 séances
01 au 30/11/2022	Analyse et enregistrement
28/11/2022	Validation DOB - Bureau
29/11/2022	Validation DOB - Commission Finances
05/12/2022	Validation DOB - Conférence des Maires
12/12/2022	Validation DOB - Conseil Communautaire
Fin janvier ou février 2023	Validation BP - Conseil Communautaire
Mars 2023	Présentation des budgets votés - Resp. Finances -Resp. de service

L'ensemble des services et les Vice-présidents seront destinataires de cette lettre de cadrage et invités à en suivre les consignes.

M. Gaétan CHADELAUD souligne que, manager, c'est également faire ressortir les points positifs. Des efforts ont été réalisés, il importe qu'ils soient portés à la connaissance des élus.

M. Maxime CHAUVIN demande que les efforts continuent, alimentés par un discours au quotidien.

M. Christophe LANGOUËT reconnaît que cela n'est pas facile à accepter mais est compréhensible.

M. Maxime CHAUVIN précise que les consignes de cette lettre de cadrage constituent une remise en question de pratiques qui doivent être revues.

XII. INFORMATIONS DIVERSES

T. Compte-rendu de délégation depuis le 13 juin 2022

▪ Décision du Président – n° 2022-06/14-1°

Emprunt auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse Normandie

- Montant : 4 000 000 €
- Taux fixe : 1,60% - Mode d'amortissement progressif du capital
- Taux effectif global de 1,61371%
- Durée de 15 ans
- Échéance trimestrielle de 75 118,97 €
- Frais dossier : 4 000 €

BUDGET		MONTANT €
Budget principal	70000	1 700 000
Budget Ateliers relais	70003	700 000
Budget Ordures Ménagères	70004	600 000
Budget Eau Régie	70020	500 000
Budget Eau Assainissement	70023	500 000
TOTAUX		4 000 000

T. Calendrier 2022 – Réunions CCPC et CIAS

CCPC

▪ CCPC – Commissions

Mardi 5 juillet 2022	18h30	Commission Logement CAI – Craon
Mardi 5 juillet 2022	19h30	Commission Culture Pôle Culture - Craon
Mardi 12 juillet 2022	18h45	Commission Communication CAI – Craon
Mardi 19 juillet 2022	20h00	Commission OM/Voirie CAI – Craon
Mardi 30 août 2022	20h00	Conseil d'Exploitation Eau et Assainissement CAI – Craon
Mardi 6 septembre 2022	20h00	Commission OM/Voirie CAI – Craon
Mardi 13 septembre 2022	18h45	Commission Communication CAI – Craon
Mardi 27 septembre 2022	20h00	Conseil d'Exploitation Eau et Assainissement CAI – Craon

▪ **CCPC – Conseil communautaire / Conférence des Maires / Assemblée plénière**

Lundi 12 septembre 2022	20h00	Assemblée plénière Salle Le Mûrier - Craon
Lundi 19 septembre 2022	20h00	Conseil communautaire CAI - Craon
Lundi 26 septembre 2022	20h00	Conférence des Maires CAI - Craon

□ **CIAS – Conseil d'administration**

Mercredi 6 juillet 2022	20h00	Conseil administration CIAS Le 29 - Craon
Mercredi 14 septembre 2022	20h00	Conseil administration CIAS Le 29 - Craon

T. L'Odyssée – Organisation/Recrutement MNS – Information

M. Christophe LANGOUËT rappelle la difficulté de recruter des Maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) qui est également constatée au niveau national.

Il informe le conseil communautaire et les maires que cela induit une nouvelle organisation des activités du centre aquatique. Il propose de revenir vers eux en cette rentrée de septembre afin de leur donner l'orientation qui sera prise en fonction de la situation du moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23h30**.